



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 30 MAI 2023

Délibération affichée

Le

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	24
Absents et Excusé(es)	:	04
Procuration(s)	:	05

N° d'ordre : 28/2023

Domaine d'intervention : 1.1/ Marchés Publics

L'an deux mil vingt-trois et le Mardi trente du mois de Mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-trois Mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 23 Mai 2023.

PRESENTS : M. **ATALLAH** André, Maire ; - M. **GUILLAUME** Bernard, 1^{er} Adjoint ; M. **RUART** Alex 2^{ème} Adjoint ; - M. **BOYAU** Alex, 4^{ème} Adjoint ; - Mme **PAISLEY** Yanetti, 5^{ème} Adjoint ; - M. **GENDREY** Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme **OTTO** Julie, 7^{ème} Adjoint ; - M. **CARRIERE** Pierre, 8^{ème} Adjoint ; - Mme **LACROIX** Jenia 9^{ème} Adjoint ; - Mme **LESTIN** Léna - Mme **LYSIMAQUE** Maguy ; - Mme **JEREMIE** Marie-Louise ; - - Mme **NIRRELEP-MONLOUIS** Maddly ; - M. **FARIAL** Harold ; - M. **MARCEL** Didier ; - M. **PERAIN** Franck - Mme **LINON** Gladys ; - M. **ISSA** Jean-François ; - Mme **PENCHARD** Marie-Luce ; - M. **PROCIDA** Robert ; - Mme **GAUTHIEROT** Franciane ; - M. **BROLIRON** Jean-François ; - M. **REJON** Philippe ; - Mme **OUSSELIN** Johanna, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : -, Mme **RODES** Brigitte 3^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. **GUILLAUME** Bernard) ; - M. **MIRRE** Jocelyn (procuration donnée à Mr **ATALLAH** André) - M. **TABAR** Patrice (procuration donnée à M. **MARCEL** Didier) ; - M. **GEOFFROY** Luidji (procuration donnée à M. **ISSA** Jean-François). - Mme **GUILLAUME** Myriam (procuration donnée à Mme **PENCHARD** Marie-Luce).

ABSENTS : Mme **LAQUITAINE** Liliane ; - Mme **RENE-GABRIEL** Murielle ; - M. **EUGENE-SALZEDO** Willy ; - Mme **MONGE** Dunia (**Conseillers Municipaux**).

Les 24 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme **OTTO Julie**, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023 - DELIB N° 28/2023 - REF : 1.1 / Marchés Publics
« DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION ET/ OU DE REPRISE PARTIELLE DE VOIRIES COMMUNALES
6LOT N°1 : ENROBÉS / LO N°2 : TROTTOIRS ET AUTORISANT LE MAIRE 0 SIGNER LE MARCHÉ PASSÉ AVEC LES
ENTREPRISES CHOISIES PAR LA COMMISSION COMUNALE D'APPEL OFFRES »

DELIBERATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION ET / OU DE REPRISE PARTIELLE
DE VOIRIES COMMUNALES - LOT N° 1 : ENROBES / LOT N° 2 : TROTTOIRS ET
AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ PASSE AVEC LES ENTREPRISES CHOISIES
PAR LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu l'état de dégradation de différentes routes et lieux publics sur le territoire de la ville de BASSE-TERRE et plus particulièrement suite à la tempête FIONA des 16 et 17 Septembre 2022, il convient de réaliser leur remise en état.

A cet effet, pour permettre la réalisation des **TRAVAUX DE REFECTION ET / OU DE REPRISE PARTIELLE DE VOIRIES COMMUNALES - LOT N° 1 : ENROBES / LOT N° 2 : TROTTOIRS**, une consultation « Accord cadre à bons de commande multi attributaires, **SANS** minimum et **NI** maximum et avec remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-14 du Code de la Commande publique a été lancée avec dépôt des plis le 12 Avril 2023.

Le nombre d'entreprises pouvant être retenues est de 1 à 3.

Le Maire demande à l'Assemblée :

D'ENTERINER la proposition de procéder vu l'état de dégradation de différentes routes et lieux publics sur le territoire de la ville de BASSE-TERRE et plus particulièrement suite à la tempête FIONA des 16 et 17 Septembre 2022, à leur remise en état.

DE L'AUTORISER à signer les marchés avec les entreprises qui auront été choisies par la commission communale d'appel d'offres pour permettre la réalisation des **TRAVAUX DE REFECTION ET / OU DE REPRISE PARTIELLE DE VOIRIES COMMUNALES - LOT N° 1 : ENROBES / LOT N° 2 : TROTTOIRS** sur une durée de trois (03) années.

Monsieur le Maire indique que les crédits sont inscrits au Budget de la ville pour cette opération.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023 - DELIB N° 28/2023 - REF : 1.1 / Marchés Publics
« DÉLIBERATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION ET/ OU DE REPRISE PARTIELLE DE VOIRIES COMMUNALES
6LOT N°1 : ENROBÉS / LO N°2 : TROTTOIRS ET AUTORISANT LE MAIRE 0 SIGNER LE MARCHÉ PASSÉ AVEC LES
ENTREPRISES CHOISIES PAR LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL OFFRES »

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL
VU l'Exposé des Motifs ci-dessus**

VU la nécessité de procéder à la remise en état de différentes routes et lieux publics sur le territoire de la ville de BASSE-TERRE et plus particulièrement suite à la tempête FIONA des 16 et 17 Septembre 2022.

VU la consultation lancée pour les TRAVAUX DE REFECTION ET / OU DE REPRISE PARTIELLE DE VOIRIES COMMUNALES - LOT N° 1 : ENROBES / LOT N° 2 : TROTTOIRS sur une durée de trois (03) années.

VU la réunion de la commission communale d'appel d'offres pour trouver les entreprises capables de mener à bien cette affaire en date du jeudi 11 mai 2023.

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE

**A LA MAJORITE, SOIT 24 VOIX POUR DONT 4 PROCURATIONS
(Mme RODES Brigitte; M. MIRRE Jocelyn; M. TABAR Patrice ; M. GEOFFROY Luidji)**

5 ABSTENTIONS (Mme PENCHARD Marie-Luce ; M. PROCIDA Robert ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; Mme GUILLAUME Myriam (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; BROLIRON Jean-François)

ARTICLE 1 : d'ENTERINER la proposition de procéder, vu l'état de dégradation de différentes routes et lieux publics sur le territoire de la ville de BASSE-TERRE et plus particulièrement suite à la tempête FIONA des 16 et 17 Septembre 2022, à leur remise en état.

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises choisies par la commission communale d'appel d'offres du jeudi 11 mai 2023 afin de permettre la réalisation des TRAVAUX DE REFECTION ET / OU DE REPRISE PARTIELLE DE VOIRIES COMMUNALES - LOT N° 1 : ENROBES / LOT N° 2 : TROTTOIRS sur une durée de trois (03) années.

ARTICLE 3 : de DONNER tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023 - DELIB N° 28/2023 - REF : 1.1 / Marchés Publics
« DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION ET/ OU DE REPRISE PARTIELLE DE VOIRIES COMMUNALES
6LOT N°1 : ENROBÉS / LO N°2 : TROTTOIRS ET AUTORISANT LE MAIRE 0 SIGNER LE MARCHÉ PASSÉ AVEC LES
ENTREPRISES CHOISIES PAR LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL OFFRES »

ARTICLE 4 : de **DIRE** que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le

01 JUIN 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

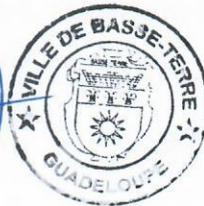
La transmission en Préfecture le

05 JUIN 2023

L'affichage *et/ou* la publication le

Et/ou la notification le

Le Maire,



André ATALLAH

Le Maire



André ATALLAH